

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DATE : 21/11/96 - VERSION : n° 1 - CODE PRODUIT : 5234- REVISION : n°3 - DATE : 29/09/06 - PAGE : 1/5

1- IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE.

Nom : DETMOUSSE - D

Code produit : 5234

Société/Entreprise :

Raison sociale : MAROSAM

Adresse : 2, Place Jeanne Marie BERTON - BP 202 - 79308 BRESSUIRE Cedex

Téléphone : 05 49 72 23 24

Télécopie : 05 49 74 16 16

N° de téléphone d'urgence : 01.45.42.59.59

Société/Organisme : INRS

Usage normal : DEMOUSSANT ET NETTOYANT ALCALIN

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

Substances dangereuses représentatives :

(Présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100 %)

011-002-00-6 Cas 1310-73-2 HYDROXYDE DE SODIUM Concentration entre 25% et 50%. Symbole : C R :35

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger.

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle.

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Risque d'effets corrosifs graves.

Autres données : /

4 - PREMIERS SECOURS :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Lors d'accidents aigus, demander dans tous les cas, l'avis d'un médecin. Les risques sont particulièrement graves lorsque le pH est supérieur à 11.5.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Dans tous les cas, consulter un ophtalmologiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle :

En cas d'ingestion de solutions diluées (pH < 11.5) en très faibles quantités, faire boire un ou deux verres d'eau. Consulter un médecin, en cas de troubles.

En cas d'ingestion de solutions concentrées (pH > 11.5 ou pH inconnu) NE PAS faire boire, NE PAS faire vomir et faire transférer rapidement en milieu hospitalier.

5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Le produit est ininflammable.
Peut être une source secondaire d'incendies et d'explosion.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Retirer les conteneurs de la zone d'incendie, si l'opération est possible et sans danger. Sinon les refroidir par pulvérisation d'eau pour éviter la rupture ou la corrosion, en poursuivant l'opération longtemps après la fin de l'incendie.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Veiller à ne pas verser d'eau dans les conteneurs.

Equipement spécial pour les intervenants ;

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Evacuer dans le réseau que lorsque le pH aura été ramené entre 5,5 et 8,5 .

En cas de souillure du sol et récupération du produit, en l'épongeant avec un matériau inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Neutraliser avec un décontaminant acide.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux.

Prévoir des douches de sécurités et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conservé le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Stocker dans des récipients en acier ou en fer, éventuellement avec un revêtement ébonité ou époxy.

Eviter de stocker dans des récipients en aluminium, titane, étain, zinc et leurs alliages.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

Mesures d'ordre technique.

Une aspiration locale et/ou une hotte d'aspiration sont recommandés.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93 et ND 1962-155-94 :

France	VME /ppm :	VME/mg/m-3	VLE/ppm	VLE/mg/m-3	Notes :	TMP N°
011-002-00-6	-	2	-	-	-	-
Allemagne	Catégorie	MAK/ppm	MAK/mg/m-3	Notes	Notes	
011-002-00-6	I	-	2i	-	-	
ACGIH (TLV)	TWA/ppm	TWA/mg/m-3	STEL/ppm	STEL/mg/m-3	Notes	Notes
011-002-00-6	-	2	-	-	P	-

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains.

En cas de risque de contact avec les mains utiliser impérativement des gants appropriés

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter des lunettes de sécurité ou des écrans faciaux.

Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité dans les ateliers où est manipulée la préparation.

Protection de la peau :

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage. Pour plus de détails voir 11 de la FDS - Informations toxicologiques

Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment.

Observer une hygiène corporelle très stricte.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES :

Masse volumique :

> 1

Caractère acide-base de la préparation :

Base forte

Solubilité de la préparation à l'eau :

Soluble

Tension de vapeur à 50° C des composants volatils :

non concerné

Etat physique :

Liquide Fluide

Intervalle de PE :

non concerné

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :

non précisée

Température d'auto-inflammation :

non précisé

Température de décomposition :

non précisé

Intervalle de température de fusion :

non précisé

Température moyenne de distillation des solvants contenus :

non précisé

Autres données :

pH à 10 % : 14 ± 0,1

Densité à 20° C : 1,30 ± 0,02

10 - STABILITE REACTIVITE :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

Conditions à éviter : /

Matières à éviter :

Réactions dangereuses avec les métaux, zinc, cuivre, étain, aluminium, plomb, bronze, laiton avec formation d'hydrogène possible.

Réactions dangereuses avec les époxydes et composés polymérisables : polymérisation violente.

Réaction exothermique violente avec l'eau et les acides.

Réactions violentes voire explosives avec les hydrocarbures halogénés, composés nitreux, tétrahydrofuranne, anhydrite, maléique et pentachlorophénol.

Produits de décomposition dangereux :

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

En cas d'exposition par inhalation.

En cas d'ingestion.

L'ingestion de solution concentrée (pH > 11.5) provoque des douleurs buccales, rétrosternales et épigastriques. Les vomissements sont fréquents et habituellement sanglants.

Brûlures sévères de la cavité buccale.

En cas de projections ou de contact avec la peau .

Graves lésions caustiques profondes et extensives si un lavage n'est pas rapidement réalisé.

En cas de projections ou de contact avec les yeux.

Graves lésions caustiques profondes et extensives si un lavage n'est pas rapidement réalisé.

Les séquelles sont fréquentes (glaucome, opacités cornéennes, cataracte ...)

Des lésions oculaires sévères sont toujours observées en cas de contact prolongé avec une solution, dont le pH est supérieur ou égal à 11.5.

Autres données :

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité :

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Toxicité de bioaccumulation :

Toxicité aquatique :

Données bibliographiques :

Pour une solution à 30 % - POISSON – CL50 (96 h) = 72 mg/l

Pour une solution à 50 % - POISSON – CL50 (96h) = 45.5 mg/l

Autres données :

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

L'évacuation des eaux résiduaires dans un égout ou une rivière ne pourra s'effectuer que lorsque leur pH aura été ramené entre 5.5 et 8.5.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS :

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Désignation réglementaire : Hydroxyde de Sodium en solution

ADR/ RID	Classe	Chiffre	Code	Identif	Etiquette					
	8	42b	80	1824	8					
IMDG	Page	N°ONU		Classe	Groupe	2°Etiq	Identif	N°GSMU		
	8226	1824		8	II	-	8-06	705		
IATA	N°ONU	Classe	2°Etiq	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo		note

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 88/379/CEE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 94/69/CE portant 21ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses)

Classement de la préparation :

Corrosif

Contient du :

011-002-00-6 HYDROXYDE DE SODIUM

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

- R35 Provoque de graves brûlures
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.

Dispositions particulières :

Nomenclature applicable en cas de concentration supérieures à 20 %.

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

- N° 1630 = Emploi, stockage de lessives de soude ou de potasse, en (Quantité >=250 t)

=> Régime d'autorisation, si Qtité > 100 T mais < 250 T => Régime de Déclaration.

Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du code du travail.

16 - AUTRES INFORMATIONS.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. Informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.